

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill S-15, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants ainsi que, par voie de conséquence, le Code criminel.

M. Munro, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le Bill C-102, Loi modifiant la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et la Loi des aliments et drogues, rapporté sans amendement par le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

M. Monteith, appuyé par M. Rynard, propose,—Que le Bill C-102, Loi modifiant la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et la Loi des aliments et drogues, soit modifié par l'insertion, à l'article 1, après le mot «commissaire», à la ligne 19, page 2, de ce qui suit:

« sur l'avis d'un tribunal administratif composé du ministre de la Consommation et des Corporations, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministre de l'Industrie et du Commerce, ».

Il s'élève un débat;

*(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)*

*(Bills privés)*

L'ordre numéro 1 est réservé du consentement unanime.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Weatherhead, appuyé par M. Turner (London-Est),—Que le Bill S-13, Loi concernant l'Excelsior Compagnie d'assurance-vie, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

M. Benjamin, appuyé par M. Gleave, propose,—Que le Bill S-13, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants: